

Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M.R.C. de l'Érable
Province de Québec
Canada

A V I S P U B L I C

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Lors d'une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste qui sera tenue le **11 mai 2021**, à compter de 20h00, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	1676, chemin des Chalets Est, Saint-Pierre-Baptiste
Référence cadastrale :	Lot 5 660 361
Nom du requérant :	Mme Dominique Goulet
No dossier :	2021-019
Objet de la demande :	Autoriser qu'un garage détaché dont la construction est en voie d'être terminée, puisse avoir une hauteur de 22 pieds, soit 4 pieds de plus que la résidence. Autoriser un escalier en cours latérale pour le garage détaché à 0.66 mètre de la limite latérale avec le lot 5 660 362.
Règlement(s) visé(s) :	Article 5.2.5.1.e) du règlement de zonage #250-A édictant que la hauteur d'un garage détaché résidentiel est limitée à la hauteur du bâtiment principal, soit la résidence. Article 7.4 du règlement de zonage #250-A édictant qu'un escalier en cours latérale doit être à 2 mètres minimum de la limite de propriété latérale.

Cette séance du Conseil municipal se tiendra à la salle du Conseil, située au 525, route de l'Église à Saint-Pierre-Baptiste.

Selon l'évolution du COVID et par ordre du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance sera à huis clos.

Toutes personnes et organismes ainsi que tout intéressé qui désirent s'exprimer ou s'informer relativement à ces demandes peuvent dès maintenant se faire entendre en communiquant par téléphone au bureau municipal au 418-453-2286 les mardis et mercredis de 8h00 à 17h00, ou par courriel à dq@saintpierrebaptiste.qc.ca

DONNÉ à Saint-Pierre-Baptiste, ce 23^e jour du mois d'avril, de l'an deux mille vingt et un.

Marc Fournier
Directeur général, secrétaire-trésorier